

Wissous notre Ville

JOURNAL D'INFORMATION N°3

Décembre 2022

LE DATA CENTER À WISSOUS

Editorial de fin d'année

Une démocratie apaisée à Wissous... si on ne parle pas des sujets qui fâchent.

Après les coupures de micro pour nous empêcher de nous exprimer, après des insultes gratuites et des mensonges généreusement distribués à notre rencontre avant les congés d'été, la Municipalité a franchi un nouveau cap en censurant nos propos dans le procès-verbal du Conseil Municipal. Faut-il qu'elle soit bien peu sûre de ses positions et craintive de nos dénonciations et propositions !

Certes, il était fâcheux pour elle de se voir prise la main dans le sac, à augmenter les impôts des Wissoussiens de 3,4%, tout en prétendant les maintenir au même niveau.

Mais, elle aurait pu saisir nos propositions pour compenser en tout ou partie cette hausse par des aides directes aux économies d'énergie pour les Wissoussiens. Il n'en a rien été et les Wissoussiens connaissons la double peine : hausse des prix de l'énergie plus hausse des impôts !

Rebelotte lors du deuxième Budget rectificatif avec :

- pour seules économies d'énergie la suppression des illuminations de Noël mais le maintien

d'une patinoire qui consomme 10 fois plus

- et comme résultat des hausses de dépenses énergétiques.

Une lueur d'espoir cependant : la Municipalité avait accepté notre demande de mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juin 2022, le problème de l'extension du Data Center.

Et lors de ce Conseil il était proposé d'unir toutes les forces locales pour en obtenir l'arrêt ou la neutralité environnementale.

Nous espérions alors que c'était le début d'un nouveau fonctionnement.

L'éclaircie aura été de courte durée. Lors du Conseil Municipal de septembre dernier, le Maire a reculé, en ouvrant la porte d'une procédure destinée, non pas à permettre l'autorisation de la seule Phase 2 et ses 49,5 Mégawatts (MW)... mais également celle du projet total de phase 3 et ses 100 MW (l'équivalent de 100 000 radiateurs de 1000 W).

Philippe De Fruyt

Le Data Center est situé à proximité immédiate d'habitations et des tennis de château Gaillard, 93 m de l'Accueil Collectif des Mineurs, 195 m des premiers immeubles, 220 m de l'école Baloché, 290 m de la Mairie et du centre St Exupéry...



Nous avons donc décidé de consacrer l'ensemble de ce journal à vous informer sur ce projet. Nous reviendrons prochainement vers vous sur les autres sujets.

Le Data Center à Wissous, un feuilleton à rebondissements.... Ce n'est pas « Dallas^① » mais on s'en approche !

Résumé des épisodes précédents :

Durant la campagne des dernières élections communales, nous alertions la population sur un projet de Data Center à Wissous (en face de Château Gaillard), et surtout sur ses impacts environnementaux : une production d'électricité en partie à l'aide de gaz (donc très polluante) et aucune récupération de l'énorme quantité de chaleur produite qui serait rejetée tout bonnement dans l'atmosphère... un comble à l'heure où la planète cherche par tous les moyens à réduire le réchauffement climatique. Richard Trinquier, Maire sortant, candidat à sa propre succession et son équipe n'avaient alors jusqu'à l'existence d'un tel projet. Puis devant les évidences, le Maire reconnaissait le projet mais en réfutait l'aspect polluant, tout en accusant l'opposition de mentir à des fins électorales.

Bien entendu, tout ce que nous dénoncions était vrai. Mais étrangement, Richard Trinquier s'était fixé comme dernière mission, avant de partir s'installer au soleil loin de Wissous, de modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Et tout ceci pour permettre au Data Center de se développer sur la Commune sans avoir à être ennuyé par des « contraintes administratives et écologiques inutiles ».

Devant la détermination de WissousNotreVille, l'opérateur du Data Center renonçait quand même à son projet de générer une partie de l'électricité à l'aide de gaz, mais sans pour autant proposer de solution pour récupérer la chaleur produite.

Réélu contre toute attente et avec juste quelques voix d'avance, le Maire se lança dans sa modification du PLU. Une fois le projet finalisé, il démissionna et laissa le soin de le faire voter à son adjoint de toujours, Florian Gallant devenu « Maire à la place du Maire ».

Et depuis...

Pour les plus jeunes :

① Dallas : série TV américaine des années 80 mettant en scène une riche famille texane et son empire pétrolier. Pendant plus d'une décennie de coups bas et de cupidité, les personnages chamboulent l'univers de Dallas.

Un court moment d'espoir...

Prenant conscience que le dossier PLU et ses modifications que lui avait laissés son mentor étaient pour le moins dangereux pour Wissous, (et refusant sans doute d'assumer la responsabilité d'un tel désastre) Florian Gallant renonça à faire voter l'ensemble des modifications permettant l'installation d'un ICPE^② de niveau 3, n'autorisant « que » le niveau 2, déjà très polluant.

Mais récemment, notre Maire a (encore) changé d'avis : la faute à la Préfecture veut-il faire croire ! Cette dernière ferait le forcing pour voir installer le Data Center sur notre commune une pollution bien gênante. Nous avons évidemment voté contre cette porte ouverte à une nouvelle pollution à Wissous.

La chaleur générée par le Data Center de Wissous

Appelée chaleur fatale, elle est le résultat du fonctionnement 7 jours sur 7 et 24H sur 24 de toutes les machines (serveurs informatiques).

La chaleur ainsi dégagée dans l'atmosphère sera équivalente à celle produite par 49.500 radiateurs de 1.000 watts fonctionnant à plein régime toute l'année. Et ceci n'est que le niveau 2.

Le niveau 3, que le Maire s'apprête à faire voter par le Conseil Municipal permettra au Data Center de rejeter l'équivalent de 100 MW soit 100.000 radiateurs de 1.000W.

② ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des rive-

rains est classée selon 3 niveaux :

- Niveau 1 : déclaration (risque faible)
- Niveau 2 : enregistrement (risque moyen)
- Niveau 3 : autorisation (risque fort)

Mais que faudrait-il faire ?

Avant tout que la chaleur fatale soit récupérée et utilisée dans un nouveau réseau de chauffage urbain pour Wissous.

Devant ce qui risque de devenir le 5ème plus gros Data Center de France, il nous semble que le principe pollueur-payeur (article L.110-1 du code de l'environnement) doit s'appliquer. Sur un projet de plusieurs centaines de millions d'euros au total, l'opérateur du Data Center devrait pouvoir financer les travaux nécessaires....

Avec 49.500.000 watts on pourrait déjà chauffer les installations de Château Gaillard, l'école Baloché, la Mairie, l'Eglise, des immeubles d'habitations, le centre Saint-Exupéry et bien d'autres bâtiments, avec au passage de belles économies pour Wissous et ses habitants.

C'est la proposition que WissousNotreVille a fait lors du dernier Conseil Municipal.

MAIS AU FAIT... COMMENT ÇA SE PASSE AILLEURS ?

A Brétigny : C'EST NON, car pas de récupération de chaleur

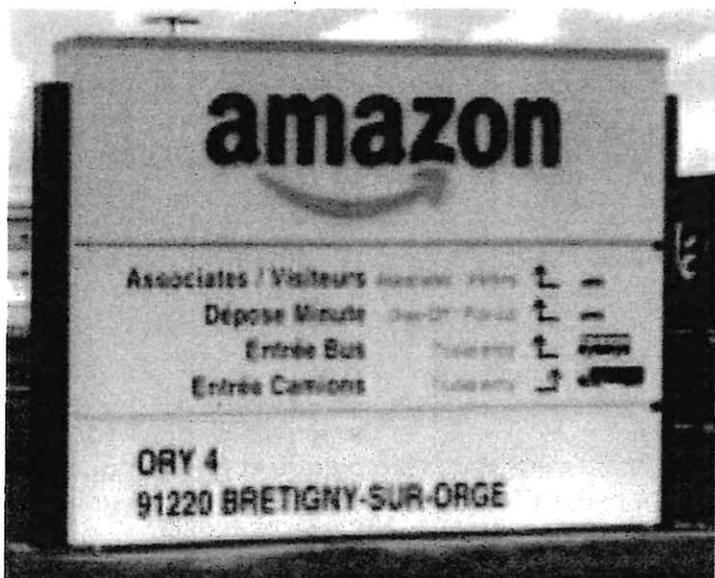
actu
Essonne

BRETIGNY : Pourquoi le projet de data center d'Amazon n'a-t-il pas reçu l'agrément du préfet de région ? Par Thibaut Faussabry, le 8 juin 2021

https://actu.fr/ile-de-france/bretigny-sur-orge_91103/essonne-a-bretigny-sur-orge-le-projet-de-data-center-d-amazon-est-source-de-nombreuses-questions_38069627.html

Le projet d'Amazon de créer un data center sur l'ancienne base aérienne à Brétigny-sur-Orge va-t-il pouvoir se concrétiser ?

Dans un arrêté signé le 12 avril 2021, le préfet de la région Île-de-France a refusé d'accorder à Amazon Data Services France, l'agrément nécessaire pour la poursuite de ce projet pour lequel le géant du e-commerce a déposé un dossier d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) en octobre dernier.



Parmi les motifs évoqués pour refuser l'agrément, les services de l'État mettent en avant « qu'aucune solution de valorisation de la chaleur fatale produite par le projet de Data Center n'est proposée ». Or, la récupération de cette chaleur de récupération est « établie comme une priorité du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Île-de-France ». « C'est une étape qui va dans le bon sens », commente Eric Braive, le président de Coeur d'Essonne agglomération. J'espère que ça va permettre de nouer le dialogue avec Amazon qui n'a pas répondu aux questions que nous (NDLR : 17 maires de l'agglomération) avons écrites il y a un an ».